

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrise textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

N°25-09-05

Objet de la délibération :

COMMUNE DE SAINT ANDRE
LE PUY – RUE MAURICE
RAVEL, ALLEE DES GRANDES
TERRES ET LOTISSEMENT ST
ANDRE – TRAVAUX DE
REEMPLACEMENT DES
RESEAUX EAU POTABLE ET
EAUX USEES ET MISE EN
SEPARATIF EAUX PLUVIALES
– PRESENTATION DE
L'AVANT-PROJET.

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIÉE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- SAFEGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE SAINT ANDRE LE PUY – RUE MAURICE RAVEL, ALLEE DES GRANDES TERRES ET LOTISSEMENT ST ANDRE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE ET EAUX USEES ET MISE EN SEPARATIF EAUX PLUVIALES – PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET.

Monsieur le Président rappelle le programme 2025 approuvé lors du Comité Syndical du 24 mars 2025, et particulièrement l'opération relative aux travaux de remplacement des réseaux eau potable et eaux usées et mise en séparatif eaux pluviales sur la commune de Saint André le Puy, Rue Maurice Ravel, Allée des Grandes Terres et lotissement St André.

Les travaux envisagés situés **Rue Maurice Ravel** :

- Remplacement de la conduite existante (251 ml) par une canalisation en Fonte Ø200 et des branchements individuels en PEHD Ø25 (Renouvellement du réseau eaux pluviales existant sur environ 350 ml),
- Le réseau actuel en amiante ciment Ø250 à Ø400 (d'après le passage caméra) est en mauvais état et sera remplacé par une canalisation en FONTE ou PVC SN16 de même diamètre.
- Aménagement des fossés existants avec mise en oeuvre de redents et débit de fuite afin de stocker le maximum d'eau dans les fossés : 42 m³ (volume réglementaire 162 m³)
- Pose de 12 redents sur la totalité du linéaire

Les travaux envisagés situés **Lotissement Saint André** :

- Remplacement de la conduite existante (104 ml) par une canalisation en PEHD Ø63 et des branchements individuels en PEHD Ø25
- Remplacement de la conduite existante (104 ml) par une canalisation PVC SN16 Ø200
- Création d'une tranchée drainante sans infiltration avec débit de fuite réglementaire par ouvrage de régulation (5l/s/ha) et rejet EP dans un fossé : 38 m³

Les travaux envisagés situés **Rue Berlioz** :

- Remplacement en PEHD des 2 conduites existantes Ø50 et 63 (50 + 29ml) et des branchements individuels en PEHD Ø25
- Remplacement de 26 ml en Fonte Ø200

Les travaux envisagés situés **Allée de la Grande Terre** :

- Remplacement de la conduite existante (100 ml) par une canalisation en Fonte Ø100 et des branchements individuels en PEHD Ø25
- Remplacement des 100 ml Ø300 Béton en PVC SN16 Ø200
- Création d'une tranchée drainante sans infiltration avec débit de fuite réglementaire par ouvrage de régulation (5l/s/ha) et rejet EP dans un fossé : 48 m³

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

• <u>Allée du Grand Sey</u>	<u>21 704.65 €</u>
Eau Potable :	2 853.40 €
Eaux Usées:	17 151.75 €
Eaux pluviales (<u>Saint André le Puy</u>) :	1 699.50 €
• <u>Rue Maurice Ravel</u>	<u>330 882.77 €</u>
Eau Potable :	77 493.02 €
Eaux Usées :	221 990.25 €
Eaux pluviales (<u>Saint André le Puy</u>) :	31 399.50 €
• <u>Allée Grande Terre</u>	<u>124 592.80 €</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Eau Potable : 35 462.46 €
Eaux Usées : 37 662.94 €
Eaux pluviales (Saint André le Puy) : 51 467.39 €

• Lotissement Saint André : 145 002.26 €

Eau Potable : 52 918.58 €
Eaux Usées : 53 616.90 €
Eaux pluviales (Saint André le Puy) : 38 466.78 €

• Rue Berlioz : 34 665.16 €

Eau Potable : 20 555.04 €
Eaux Usées : 12 410.62 €
Eaux pluviales (Saint André le Puy) : 1 699.50 €

Total travaux : 656 847.64 €

Il est présenté au bureau syndical, pour avis et poursuite des études.

Ouï et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Approuvent l'avant-projet des travaux de remplacement des réseaux d'eau potable et eaux usées et mise en séparatif eaux pluviales, tel qu'annexé,
- ✿ Autorisent la poursuite des études pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises,
- ✿ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour d'éventuelles subventions.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

